



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 13 mars 2017

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 7 mars 2017

Secrétaire de séance :
Mr Guy CAPMARTIN (Maumusson
Laguian)

Date d'affichage : 7 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le treize mars à 20h30 le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Salle de la Tour de TERMES D'ARMAGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de votants :

44
32
5
37

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Baratault, Lagarde, Navarre, Payros, Lartigolle, Duclos, Castets, Aragnouet, Dagieux, Pasian, Ducournau, Fauque, Baudé, Jelonch, Capmartin, Fitan, Lajus, Flogny, Bastrot, Coomans, Clot, Ducasse, Granier, Boueilh, Daste, Perissé, Bocq, Renaudin, Menvielle, Thomas, Deluc.

Absents excusés : Mesdames Boué, Michel, Biau, Casabonne-Pujolle, Cauzette, et Messieurs Broqua, Franchetto, Cagnasso, Dufau, Darroux, Terrain, Darrieux.

Pouvoirs : de Monsieur Terrain à Madame Flogny, de Madame Boué à Monsieur Bastrot, de Madame Michel à Monsieur Lajus, de Madame Biau à Monsieur Granier, de Madame Cauzette à Monsieur Thomas.

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du 20 février 2017

-Finances : Présentation et vote du Budget Primitif 2017 (budget principal et budgets annexes)

-Pays Val Adour :

Modification des statuts du PETR Val d'Adour

Nomination des délégués

- **Ecoles, Enfance, Jeunesse :**
Adolescents : convention avec l'association Pierre et Terre
- **Personnel :**
Recrutement agents contractuels animation accueils de loisirs
- **Questions diverses**

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Guy Capmartin est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 20 février 2017

M. le Président propose de valider le compte-rendu du dernier conseil communautaire, lequel est approuvé à l'unanimité.

Finances

M. Jelonch expose les 4 axes principaux du budget prévisionnel 2017 :

1. une fiscalité constante sans hausse des taux d'imposition malgré la baisse des dotations de l'Etat.

2. une gestion budgétaire maîtrisée et responsable : les charges de personnel sont en léger recul par rapport au compte administratif 2016 (-29774 euros)

Les charges à caractère général progressent faiblement (+12635 euros)

La subvention d'équilibre du budget annexe « Z.A. de Saint-Germé » est reconduite pour 27698 euros.

L'endettement va diminuer. Le recours à l'emprunt sur l'exercice est inférieur à l'amortissement des prêts.

3. un niveau d'investissement ambitieux : L'investissement en voirie va représenter 650000 euros sans oublier 240000 euros en fonctionnement pour l'entretien des routes.

Les travaux d'accessibilité des bâtiments seront assurés.

Les zones d'activités économiques demeurent au cœur des priorités : 100000 euros sont consacrés pour une réserve foncière.

Le soutien aux actions culturelles et touristiques est matérialisé par le fond de concours apporté à la Tour de Termes d'Armagnac (68400 euros) et par la subvention accordée à l'office de tourisme (78000 euros).

4. la solidarité comme ligne directrice : La solidarité s'exprime au travers de l'aide apportée au centre intercommunal d'action sociale (50000 euros), de la participation à Gers Numérique pour le haut débit.

Elle va devoir se décliner au niveau du financement du PIG : 54910 euros qui seront à prélever sur la part des communes au niveau du FPIC.

M. Jelonch commente ensuite les chapitres et articles du budget prévisionnel 2017.

Est ensuite proposé le vote de principe du reversement du FPIC par les communes membres et le vote du budget principal et des budgets annexes.

Au regard du projet de budget principal et de budgets annexes (Zone Artisanale de Saint Germé, Lotissement artisanal de Mauranche, et Energies Renouvelables) présentés

Il est proposé d'adopter le budget primitif 2017 et les budgets annexes en acceptant le principe de reversement à la communauté de 50 % de la part communale du Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Après en avoir délibéré les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité que soit reversés à la communauté 50 % du FPIC la part de chaque commune membre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité.

- décide d'adopter le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes en y intégrant le reversement du FPIC à hauteur de 50 % pour chaque commune membre.

Pays Val d'Adour : modification des statuts du PETR .

Le comité syndical du PETR réuni le 15 février 2017 a délibéré, conformément la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 afin d'engager la modification de ses statuts, notamment celle de la compétence « promotion du tourisme ».

Ainsi, suite à la réalisation d'une étude visant la structuration de l'économie touristique à l'échelle du Pays Val d'Adour, le PETR a créé une mission de coordination pour accompagner un travail collectif des offices de tourisme présents sur le territoire, ceci dans la perspective de mise en place d'un office de tourisme de Pays à une échéance de 3 ans.

Dans le but d'enrichir et d'optimiser la mise en œuvre de cette compétence, il est proposé qu'elle soit transférée au PETR du Pays Val d'Adour à compter du 1^{er} janvier 2018.

Un débat s'ensuit lors duquel il est précisé que la création d'un tel office de tourisme constitue certainement une progression dans la promotion du tourisme situé sur notre territoire. Mais il est demandé que soit précisé en annexe de la convention le budget alloué à cette compétence. Il est aussi sollicité la possibilité de connaître le schéma d'organisation proposée pour sa mise en œuvre ainsi que ses perspectives d'avenir.

Dans cette attente, l'approbation de la convention est ajournée ainsi que la désignation des délégués. Il en sera débattu lors du prochain conseil communautaire.

Ecoles, Enfance, Jeunesse :

- Adolescents : convention avec l'association Pierre et Terre.

M. Petit explique aux membres du conseil communautaire que l'association « Pierre et Terre » est favorable pour gérer la structure secteur jeunes, en repos depuis six mois. Il s'agit de proposer des temps éducatifs, ludiques...spécifiques aux jeunes âgés de 14 à 18 ans et de doter cet accueil d'un encadrement diplômé et de moyens de fonctionnement suffisants.

Pour ce faire, un projet de convention ayant pour objet d'établir les conditions de cette gestion sur le territoire de la CCAA a été proposé par l'association. Pour l'année 2017, la CCAA confierait pour une durée de 8 mois - du 1^{er} mai 2017 au 31 décembre 2017, date de la fin du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gers - la gestion de cette structure.

Cette convention est renouvelable, jusqu'à la signature du nouveau contrat CEJ (décembre 2018) ;

Mais après examen de ce projet, il apparaît que les conditions financières ne soient pas conformes aux attentes du contrat enfance jeunesse.

Aussi, les membres du conseil communautaire décident de surseoir à une prise de décision et de présenter cette convention lors du prochain conseil communautaire.

Personnel

**- Recrutement agents contractuels – Animation Accueils de Loisirs
Article 3 notamment le 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée**

Le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement d'activité saisonnier dû à un nombre plus important d'enfants dans les accueils de loisirs durant les vacances scolaires, il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour assurer l'animation. Il précise que la durée des contrats ne pourra pas excéder 6 mois (renouvellement inclus) pendant une période de 12 mois consécutifs.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents contractuels.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels
- d'autoriser le président à recruter, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier, des agents contractuels dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	REMUNERATION
Animation Accueil de Loisirs	Adjoint d'animation	1 ^{er} échelon

Questions diverses :

-M. Bastrot demande si le temps accordé aux permanences du PIG ne sont pas trop courtes par rapport à la demande. Il lui est précisé qu'actuellement le cabinet ALTAÏR ne s'est pas plaint d'un manque de temps pour recevoir et renseigner les personnes. Il y a actuellement beaucoup de sollicitations en raison du début de l'opération.

-Mme Pasion rappelle l'assemblée générale de l'office de tourisme le lundi 20 mars 2017 à 19 H 00 ainsi que les 4 séances prévues pour les auditions de l'école de musique.

La séance est levée à 23 H 15